

Conditionnement des échantillons - Protocole avortement chez les ruminants

Fiche

Référence AN-HS-FI-023

Indice 9

Diffusion 20/12/2023

Créateur ORNELAS EUSEBIO
Erika

Motif de modification majeure - Mise en page du mode opératoire sous le format Qualnet

1 Généralités

1.1 Objet

Ce mode opératoire décrit le conditionnement des échantillons destinés à la détection des agents pathogènes responsables des avortements chez les ruminants (dont certains sont zoonotiques) en vue de leur expédition au laboratoire.

Les échantillons sont considérés comme des **matières infectieuses classe 6.2 de catégorie B** « **échantillons de diagnostic** », et sont affectés au **No ONU (UN) 3373**.¹

1.2 Domaine d'application

En tant que laboratoire de diagnostic, Agrivalys 71 reçoit des échantillons provenant de cabinets vétérinaires prélevés dans le cadre d'avortements. Ces échantillons doivent être envoyés au laboratoire, conditionnés dans une boîte de transport fournie et adaptée à leurs risques.

¹ Guide pratique sur l'application du Règlement relatif au Transport des matières infectieuses. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2019 (WHO/WHE/CPI/2019.20). Licence : CC BYNC-SA 3.0 IGO

2 Modalités

2.1 Échantillons d'avortements

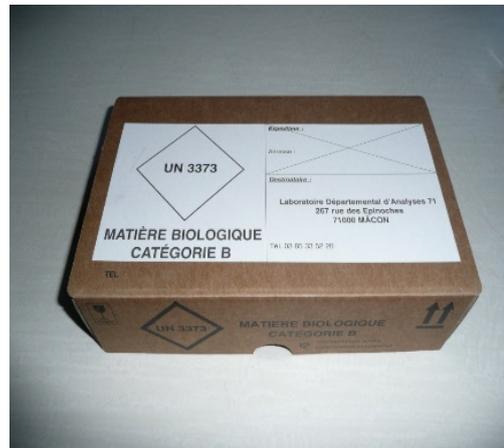
Utiliser la « Demande d'analyses protocole avortement des ruminants » (cf. FILDTD08 incluse dans la boîte de transport), accessible sur le site :

www.agrivalys71.fr

Rubrique « Documents utiles » > Santé Animale >
Demandes d'analyses > [Protocole avortement](#)

Composition de la boîte de transport réservée à cet usage :

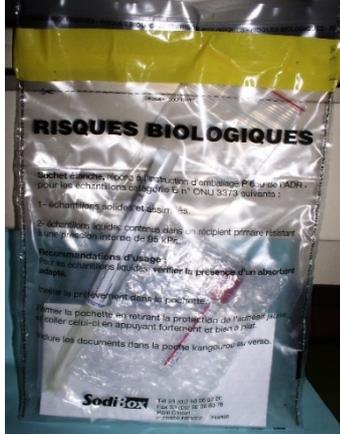
- 1 tube sec + 1 tube EDTA
- 2 écouvillons
- 1 pot stérile
- 1 fiche de demande d'analyses précisant les analyses proposées avec la matrice adaptée
- Matériel nécessaire à un emballage sécurisé
 - 1 sachet à bulles
 - 1 sachet à fermeture zip
 - 1 sachet spécifique pour les échantillons à haut risque biologique avec une pochette kangourou au verso (sachets homologués UN3373)



2.2 Conditionnement des échantillons

- 1) Placer le(s) tube(s) de sang dans le sachet à bulles.



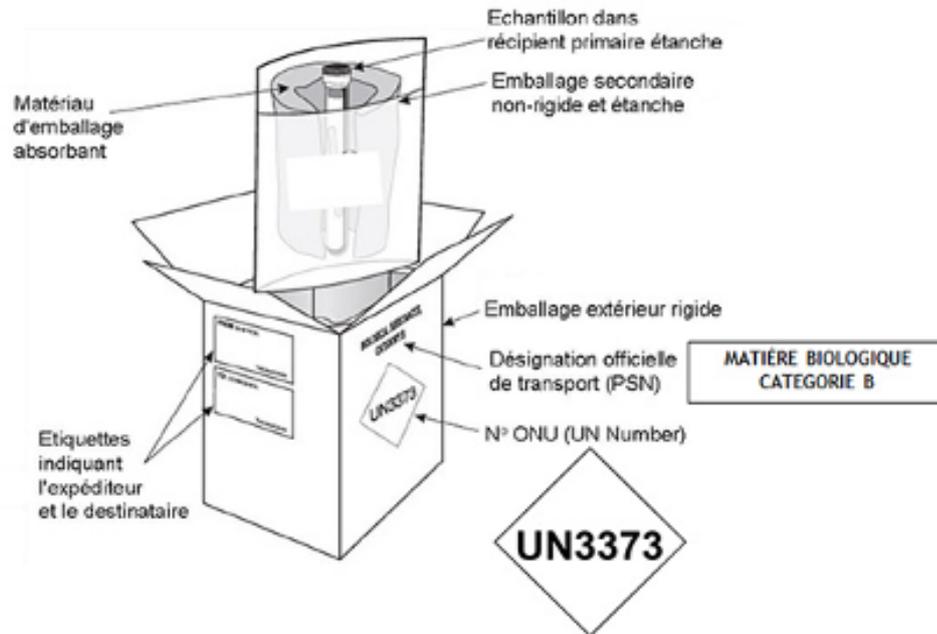
<p>2) Placer le(s) écouvillon(s) dans le petit sachet ZIP.</p>	
<p>3) Placer les 2 sachets dans le sac « Risques Biologiques » (homologués UN3373) avec le papier absorbant.</p> <p>4) Fermer le sac en retirant la protection jaune de l'adhésif.</p>	
<p>5) Mettre le sachet « Risques Biologiques » dans la boîte de transport réservée à cet usage.</p> <p>6) Placer la fiche de demandes d'analyses dans la pochette adhésive « documents ci-inclus » puis la coller au dos de la boîte de transport.</p>	

2.3 Autres Échantillons : organes, fèces....

- 1) Utiliser des pots stériles.
- 2) Conditionner dans un triple emballage (voir détail ci-dessous).²

² Société Française de Microbiologie. Transport de matières infectieuses et agents biologiques du risque épidémique et biologique (REB), 2023. <https://www.sfm-microbiologie.org/actualites/transport-de-matieres-infectieuses-et-agents-biologiques-du-reb/>

Schéma simplifié d'un triple emballage



- 3) Mentionner à l'extérieur du paquet l'adresse du laboratoire destinataire ainsi que les coordonnées de l'expéditeur (avec n° de téléphone). Utiliser une étiquette selon le modèle ci-dessous.

 MATIÈRE BIOLOGIQUE CATÉGORIE B	Expéditeur : Adresse :
	Destinataire : AGRIVALYS 71 Espace Duhesme 18 rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9 Tél.03 85 33 52 20